



Changement d'avis de ma protection juridique

Par **clall**, le **06/01/2016** à **18:10**

Bonsoir,

Lors de la dernière assemblée générale, suite à un refus(le nième) de la copropriété de m'accorder un droit prévu dans le règlement de copropriété. J'ai aussitôt décrit le litige à mon assurance de protection juridique avec envoi de toutes les pièces qu'elle m'avait demandé. Ayant eu un accord écrit de leur part en juillet 2015. j'ai pris un avocat personnel (comme cela était prévu) pour une assignation au tribunal de grande instance dans les délais impartis (avant fin août).Je reçois une première facture d'honoraires que je règle et que j'envoie à l'assurance PJ.Courant décembre 2015, coup de fil de l'assurance pour m'apprendre qu'elle ne prend plus en charge mon affaire, suivi d'un courrier de confirmation une semaine après ! Je trouve ça très désagréable, d'autant que je n'ai jamais dissimulé d'information conduisant à une telle situation. Que puis-je faire ? Merci

Par **morobar**, le **06/01/2016** à **19:08**

Bonjour,

Nous ignorons totalement l'étendue des garanties figurant au contrat, pas plus que la teneur des courriers successifs.

Mais dans un premier temps il convient d'exposer vos doléances au médiateur de cette compagnie d'assurances.